

Procès-verbal du Conseil d'école N°1

Mardi 7 novembre 2023 à 18h00

Présents

Directeur : M. BONARD

Enseignants : Mmes Trigallez, Tenaud, Maurice, Mangani, et M. Devanneaux, M LADRET

Représentants des parents d'élèves : M VAUQUELIN, M MAWASA, Mme AMZIANE, Mme CAREME

Municipalité: Mme GUYOT

Excusé(e)s :

IEN : M. LEFEVRE

Mme DELVALLET

Absents : M SOUMARE, Mme HAMDI

Secrétaire de séance : Mme Tenaud

Ordre du jour :

- 1) **Présentation du Conseil d'école**
- 2) **Effectifs et répartitions pour l'année 2023/2024 ; Prévisions 2024/2025**
- 3) **La sécurité à l'école**
- 4) **Règlement intérieur de l'école**
- 5) **Dispositif PHARE**
- 6) **Evaluations départementales et nationales**
- 7) **Présentation du réseau d'aides spécialisées**
- 8) **Organisation accompagnement éducatif, APC, PACTE**
- 9) **Projets - Financement Cité-éducative et subvention mairie « classe découverte »**
- 10) **Compte rendu financier de la coopérative scolaire de l'école**
- 11) **Mairie**
- 12) **Photos de classe**
- 13) **Manifestations fin de période et d'année**
- 14) **Questions diverses**

1) **Présentation du Conseil d'école**

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Comme les années précédentes, une seule liste a été constituée.

Le taux de participation est de 42,41%. Il était de 56,25% l'an passé. L'ensemble des candidats de la liste a été élu. La liste des membres du Conseil d'école 2024-2025 figure en annexe.

La composition et les attributions du conseil d'école sont rappelées (articles D411.1 et D411.2 du Code de l'éducation)

I Composition

Voix délibératives :

- Président : directeur d'école
- Maire ou son représentant et un conseiller municipal
- Maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de l'Education Nationale

Observations : L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

II Attribution du conseil d'école

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- les activités périscolaires;
- la restauration scolaire;
- l'hygiène scolaire;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

Il donne son accord:

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- l'organisation des aides spécialisées.

Le calendrier des prochains conseils d'école est arrêté :

- Conseil d'école N°1 : Mardi 5 novembre 2024 à 18h00
- Conseil d'école N°2 : Mardi 25 février 2025 à 18h00
- Conseil d'école N°3 : Mardi 17 juin 2025 à 18h00

2) Effectifs et répartitions pour l'année 2023/2024 ; Prévisions 2024/2025

Effectifs de l'école

L'école compte actuellement 93 élèves répartis dans 6 classes dont trois classes dédoublées:

Répartition par classe 2024-2025

CP	14
CE1/CE2 - 5/6	11
CE1	13
CE2	18
CM1/CM2 - 10/7	17
CM2	20
Total	93

Parmi les élèves à besoins particuliers, on compte :

- 6 élèves bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI – pour raison de santé)
- 4 élèves ayant un PPS sont aidés en classe par des AESH

Equipe éducative

L'équipe enseignante est la suivante :

CP : Mme Maurice

CE2 : Mme Trigallez

CE1 : M. Devanneaux

CM1-CM2 : Mme Tenaud

CE1-CE2 : M. Mangani

CM2 : M. Bonard et Mme Deloge (décharge de direction)

Prévisions 2025/2026

	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>Total</u>
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2021	25	28	26	17	21	117
Effectifs réels 2021-2022	23	33	29	16	24	125
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2022	26	23	33	29	16	127
Effectifs réels 2022-2023	24	22	27	29	18	120
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2023	26	22	21	27	29	125
Effectifs réels 2023-2024	23	29	13	29	30	124
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2024	13	23	29	13	29	107
Effectifs réels 2024-2025	14	18	24	10	27	93
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2025	24	14	18	24	10	90
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2026	16	24	14	18	24	96
Effectifs prévisionnels à la rentrée 2027	14	16	24	14	18	86

3) La sécurité à l'école

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

L'école peut être exposée à différents types de risques majeurs ou de menaces :

- risques majeurs d'origine technologique (nuage toxique, explosion, etc.) : transport de matières dangereuse, zone SEVESO seuil bas.
- intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école.

L'école doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1) en se dotant d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Les PPMS « Risques Majeurs » et « Attentat-intrusion » sont donc des documents indispensables pour organiser la gestion d'un événement de grande ampleur, permettre aux secours d'intervenir le plus rapidement et efficacement possible et faciliter ainsi le travail des autorités. Ils ont pour objectif de mettre en sécurité les élèves et les personnels en attendant une prise en charge par les secours.

Les deux PPMS sont mis à jour en début d'année scolaire et portés à la connaissance du personnel de l'école.

Exercices PPMS

Au cours de l'année, des exercices sont réalisés afin de préparer les élèves et personnels à ces risques. Ces exercices sont planifiés :

Premier exercice « Evacuation incendie » du 23 au 27 septembre 2024
Exercice « Attentat-Intrusion » du 14 au 18 octobre 2024
Exercice « Risques Majeurs » du 27 au 31 janvier 2025
Deuxième exercice « Evacuation incendie » du 10 au 14 mars 2025

Un scénario est imposé pour les exercices.

Premier exercice « évacuation-incendie »

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 1^{er} octobre.

Les évacuations et les rassemblements se sont déroulés correctement mais, comme l'année dernière, le déclencheur manuel proche de la salle des maîtres ne fonctionne toujours pas.

Le boîtier du signal d'alerte des deux bâtiments n'était pas armé. Le signal a pu retentir qu'après le réarmement du dispositif.

Un rapport a été adressé à nouveau à la mairie mais le directeur n'a pas eu de retour concernant ce dysfonctionnement.

Exercice « attentat-intrusion »

Un exercice s'est déroulé ce mardi 5 novembre

Le scénario était le suivant :

- « - La gendarmerie / la police appelle l'école pour informer de la présence à proximité de l'école de 3 fugitifs dangereux. Les recherches sont en cours. Les forces de l'ordre demandent de mettre en sécurité les élèves à l'intérieur de l'école de sorte à ce qu'ils ne soient pas visibles de l'extérieur et de sécuriser les accès principaux.
- Le directeur déclenche le signal « Attentat – Intrusion »
- Les élèves sont mis en sécurité dans les zones définies au PPMS, leurs accès sont verrouillés /barricadés, les stores / rideaux sont fermés, les lumières sont éteintes, les élèves restent dans le calme absolu. La durée minimale de cette phase est de 20 minutes. Les moyens de communication internes sont testés et une attention particulière est portée aux personnes fragiles ou en état de stress.
- Chaque responsable de zone communique au directeur les effectifs de sa zone. (Le directeur confirme aux forces de l'ordre la mise en sécurité de l'ensemble des personnes présentes 1)
- Les forces de l'ordre appellent pour informer que les individus ont été appréhendés, ils autorisent la levée du dispositif. FIN DE L'EXERCICE »

L'application de l'exercice met à nouveau en évidence l'ensemble des défaillances de sureté mentionnées aux conseils précédents :

- Issues du bâtiment 3 non sécurisées
- Signal d'alarme attentat inexistant : Le signal n'a pas été entendu ou identifié par les enseignants. La transmission de l'alerte entre les différents bâtiments ne pouvant se faire que par portable. La communication entre les bâtiments n'a pas été réalisée ou trop tardivement.
- Réponse de la mairie au conseil du 12 mars 2024 : des talkies walkies sont commandés pour toutes les écoles de Compiègne.
- Réponse de la mairie au conseil du 11 juin 2024 : Des mallettes pour les risques majeurs sont prévues pour chaque lieu de rassemblement mais n'ont pas été reçues.

Réponse de la mairie au conseil du 5 novembre 2024 : pas de renseignements concernant les talkies walkies et les mallettes. Mme Guyot se renseigne sur ces informations.

La commission communale de sécurité a visité l'école le 15 septembre 2009. L'école a énormément évolué depuis : Création d'une cantine, installation de bureaux à l'étage du bâtiment 3, règles de sécurité renforcées...

4) Règlement intérieur de l'école

Au conseil d'école du 12 mars 2024 a été ajouté un avenant :

5) Droits et obligations des membres de la communauté éducative

Les élèves

- Droits :

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. »

Le règlement intérieur de l'école est soumis aux membres du Conseil d'école et est voté à l'unanimité.

5) Dispositif PHARE

Dans le cadre du dispositif PHARE, un programme de lutte contre le harcèlement à l'école, l'école a mis en place une procédure de prise en charge d'une situation d'intimidation ou de harcèlement.

Présentation de la procédure : Première phase avec les élèves concernés, observation en classe et dans la cour de récréation. Deuxième phase de rencontre avec les parents. En fonction des observations et des témoignages, des décisions sont prises afin d'améliorer la situation.

Mme TRIGALLEZ, Mme MAURICE et M. BONARD sont les référents PHARE de l'école.

6) Evaluations départementales et nationales

Cette année l'ensemble des élèves du CP au CM2 ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux enseignants de disposer de repères communs à toutes les écoles pour répondre à la difficulté scolaire et pour mieux suivre le parcours des élèves durant leur scolarité à l'école élémentaire.

Les enseignants ont rencontré avant les vacances d'automne les parents pour une restitution individuelle des résultats des élèves.

Les CP passeront à nouveau des évaluations nationales « POINT D'ETAPE » en janvier.

7) Présentation du réseau d'aides spécialisées

Les enseignants spécialisés (dominante pédagogique et dominante rééducative) et les psychologues scolaires des RASED travaillent collectivement, en réseau, à partir d'un projet de circonscription et avec les équipes pédagogiques, pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui se manifestent dans l'école et qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Le psychologue scolaire aide les enseignants des écoles maternelles et élémentaires dans l'observation des élèves, l'analyse de leurs compétences et l'identification des obstacles qu'ils rencontrent. Ils peuvent être contacté directement par les familles et organiser des entretiens avec les enfants. Il est associé au fonctionnement de l'école. Il peut être sollicité pour réaliser un bilan psychologique concernant un élève, en vue d'une décision d'orientation ou d'un projet personnalisé de scolarisation.

8) Organisation accompagnement éducatif, APC, PACTE

APC (jeudi – vendredi 16h30 à 17h30): Chaque enseignant propose une aide d'une heure hebdomadaire pour deux, trois élèves.

Dispositifs encadrés par des enseignants volontaires :

- **PACTE** : 1h30 de soutien aux élèves en difficulté sera proposé le lundi et le mardi après-midi de 16h30 à 18h et concernera quatre groupes de 5 élèves (CE1 au CM2).

Des stages de réussite sont également organisés pendant les vacances d'automne et de printemps pour 3 groupes de 6 élèves (vacances d'automne, de printemps). Trois groupes ont déjà bénéficié de ce dispositif durant ces vacances d'automne.

Le dispositif Ecole ouverte en juillet sera renouvelé comme les années précédentes, les modalités d'organisation seront présentées ultérieurement.

9) Projets - Financement Cité-éducative et subvention mairie « classe découverte »

Seront abordés durant ce conseil uniquement les projets partenariaux, financés et d'école

Cité-Educative :

Depuis 2022, le secteur du collège Malraux dont dépend notre école est labellisé « Cité Educative ». Ce label a pour objectif de favoriser la mise en place d'actions de grande ampleur à destination des jeunes (0 – 25 ans) de notre territoire.

Chaque année, l'Etat verse à la Cité Educative une enveloppe budgétaire pour soutenir financièrement la création de projets éducatifs.

Pour cette année scolaire 2024-2025 notre école participe à deux projets :

- A la découverte de la biodiversité en milieu forestier pour le cycle 2

Déroulé :

Visites de la forêt en toutes saisons

Études des arbres accompagnées par le pôle LAMAP

Étude du changement climatique sur la forêt

Étude de la faune, de la flore

Rencontres avec des scientifiques

Balade contée en forêt (association balade buissonnière), interventions du CPIE en forêt et au marais de Sacy Land art

Prise de sons de la nature

En parallèle, travail avec une photographe de Diaphane pour la classe de CP

- Projet conte (lien avec la forêt) pour la classe de CM2

Déroulé :

- contage de contes par un(e) conteur(euse) à plusieurs reprises dans l'année.

- contage et lecture de contes par l'enseignant

- apprendre à conter avec des artistes d'une compagnie (plusieurs interventions dans l'année)

- contage par les enfants au sein de la classe : re-raconter des contes entendus, dans d'autres classes, en maison de retraite, soirées contes avec les parents d'élèves

- enregistrer les élèves sur la web radio, le studio média

- mettre en scène un conte (musiques, bruitages, ...)

- illustrer un conte entendu

Education au développement durable

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, l'école a depuis 3 ans le label E3D de niveau 2. Différentes actions seront menées tout au long de cette année scolaire avec pour objectif la pérennisation du label. Aussi, les élections des délégués ont été organisées le 11 octobre. Deux éco-délégués ont également été élus à l'issue du premier conseil d'élèves. Ils assisteront aux assises des éco-délégués de Compiègne afin de parler de de mener des actions liées à l'éducation au développement durable.

Mme Mangani est la référente EDD cette année.

Culture :

Dispositif école et cinéma : (cycle 2 : Classes de Mme Maurice, M. Devanneaux, Mme Trigallez, Mme Mangani)

1^{er} trimestre : vendredi 11 octobre à 14h

Film : PRINCES ET PRINCESSES, durée : 1h05

2^{ème} trimestre : vendredi 17 janvier à 14h

Film : LE MAGICIEN D'OZ, durée : 1h46

3^{ème} trimestre : vendredi 25 avril à 14h

Film : CALAMITY, UNE ENFANCE DE MARTHA JANE CANNARY, durée : 1h25

Dans le cadre de ce dispositif, les places sont à 2€50 par séance et sont subventionnées par la coopérative scolaire.

Partenariat avec les Théâtres de Compiègne :

- Alice je suis... classe de M. Bonard le 7/11 à 10h
- Conciliabule classe de Mme Tenaud le 06/02 à 14h15
- Prélude en bleu majeur le 14/03 à 14h15 de Mme Trigallez, Mme Tenaud et M. Bonard
- Le mensonge classe de Mme Tenaud le 06/06 à 10h

Les places sont au tarif de 6€ et sont subventionnées par la coopérative scolaire. Quant au spectacle « Le mensonge », celui-ci sera subventionné par le dispositif CLEA de l'ARC

CLEA danse : Sciences en danse

La classe de Mme Tenaud a obtenu un contrat local d'éducation artistique et culturel lui permettant de financer à hauteur de 2000 € un projet alliant la danse (participation d'un chorégraphe professionnel) et les sciences.

Ce projet a pour objectif d'avoir une réflexion sur la robotisation et sur l'intelligence artificielle à travers le domaine des sciences expérimentales travaillé en classe et dans le domaine de l'expression corporelle avec un partenaire de l'Espace Jean Legendre.

10) Compte rendu financier de la coopérative scolaire de l'école

Le conseil d'école remercie Mme Maurice concernant la gestion de la coopérative.

L'année dernière, nous avons dépensé 11 700€ avec les différentes sorties proposées. Avec les diverses actions (photos, tombola) ainsi que l'aide de la mairie, nous avons récolté 12 000€.

La coopérative a rapportée cette année 900€. La vente de photo a permis de réaliser une somme de 1 500€, soit un bénéfice de 500€ (moins de gadgets vendus). L'équipe enseignante remercie les parents pour leurs investissements.

11) Mairie

Cantine

Des accompagnateurs mairie ont été recrutés.

L'encadrement est bien plus efficace que l'année dernière, le temps de cantine s'est apaisé.

Les encadrants remontent régulièrement leur mécontentement vis-à-vis de la responsable de la cantine, Mme Laurence BOUCHER. Notamment par rapport aux rations insuffisantes que reçoivent les élèves. Des comparaisons ont été réalisées avec les autres cantines de Compiègne pour les mêmes repas. Les élèves des autres cantines ont souvent des rations doubles par rapport à Royallieu. Les rations du second service sont également plus importantes qu'au premier.

Suivi des demandes de travaux de réparation ou d'aménagement : (cf. annexe)

- Electricité :

Réparation des prises de la salle de classe 8 : non traité

Installation d'une prise murale sous le préau du bâtiment 2 : non traité

Réparation des luminaires extérieurs : non traité

Travaux effectués durant l'été :

- Remise en état des joints de porte
- Traçage d'une piste de course
- Traçage d'une ligne blanche permettant de délimiter l'accès à la cantine
- Relever d'un cran les 17 tables de la classe 4

L'école souhaiterait l'installation de cimaises ou de câbles tendus le long des murs afin de permettre l'accrochage d'affichages ou de cadres sans détériorer les murs nouvellement repeints.

- Bâtiment 2 (le long du mur en face des classes).

- Batiment 3 (le long du mur en face des classes).
Préau couvert du bâtiment 2.

- Forte chaleur : végétalisation des cours entre les 3 bâtiments

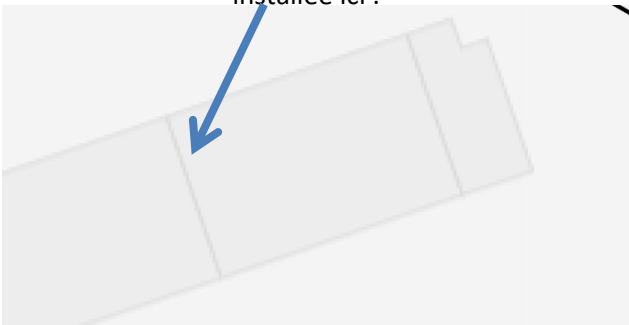
Les épisodes de fortes chaleurs sont récurrents depuis quelques années. Les classes sont toutes orientées plein SUD et exposées sur des cours de récréation non ombragées. La chaleur de ces classes (plus de 30°C) l'après-midi rend les apprentissages avec les élèves extrêmement difficiles. L'ouverture des fenêtres n'est pas envisageable car laisserait pénétrer dans les classes la chaleur emmagasinée par les cours de récréation goudronnées.



Serait-il possible d'étudier l'implantation d'arbres judicieusement placés qui permettraient dans quelques années un apport suffisant d'air et d'ombre sur l'ensemble des classes exposées.

- L'installation d'un accès électrique sous le préau fermé du bâtiment 2

La prise devait être installée ici :



12) Photos de classe

Financement des photos de classe : la pochette est vendue 15€ pour un coût de 10,50€.

13) Manifestations fin de période et d'année

Mardi 17 décembre à 16h45 : Spectacle de Noël. Vente de gâteaux, tombola.

14) Questions diverses

Fin de la séance : 20h00